

Depuis plus de 15 ans la FFMC se bat et manifeste contre les ZAPA\*, ZTL\*, aujourd'hui renommées ZFE\*, **contre une écologie punitive et antisociale qui étend peu à peu son emprise au niveau national.**

(\*ZAPA : zone d'action prioritaire pour l'air, ZCR : zone à circulation restreinte, ZFE : zone à faible émission)

Un sondage réalisé le 19 septembre 2020 par l'observatoire de la mobilité indique que 30% des usagers habituels des transports en commun disent vouloir y renoncer durablement.

Le vélo est une excellente solution de déplacement lorsqu'il s'agit de parcourir des petites et moyennes distances. Mais qu'en est-il de ceux boutés hors de la capitale par des loyers excessifs leur imposant des trajets dignes d'un parcours du combattant, venant travailler de communes éloignées ou mal desservies ?

Un grand nombre de travailleurs, n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule. D'autres, sont passés au 2 roues motorisé pour une meilleure mobilité, et cherchent à optimiser leur temps pour gagner un peu de qualité de vie ?

Si la pandémie de coronavirus a ralenti le calendrier, la France comptait déjà l'an dernier 10 ZFE, en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée fin 2019 : la Métropole du Grand-Paris, Grenoble-Alpes Métropole, et Grand Lyon Métropole seront rejointes par les Métropoles du Grand Nancy, d'Aix-Marseille-Provence, de Toulouse, de Montpellier Méditerranée, de Toulon-Provence-Méditerranée, et de Rouen Normandie.

La Loi « Climat et Résilience », votée en 2021, a étendu le principe des ZFE. Au 31 décembre 2024, les agglomérations de plus de 150.000 habitants devront avoir mis en place, ce qui porte désormais la dénomination officielle de "ZFE-m", pour "Zones à faibles émission mobilités".

Avec les Crit'air 3, interdits dans la ZFE du Grand Paris en 2023 et en 2025 au plus tard sur tout le territoire, ce sera alors près de 41% du parc automobile français actuel qui ne pourra plus circuler dans les grandes villes. Et en prime l'étape supplémentaire attendue en 2024 pour la ZFE du Grand Paris: l'interdiction du diesel. Au total, en prenant en compte ces Crit'Air 3 et antérieurs, trois quarts du parc français actuel sera alors exclu des métropoles !

La mobilité des personnes ne peut être sacrifiée sans une réflexion en amont sur l'organisation économique et sociale des territoires. La mise en place de ZFE, basées sur l'année de mise en circulation des véhicules, n'ont pas de justification scientifique avérée. Elles discriminent les plus jeunes et les revenus modestes qui ne peuvent pas acquérir leur « pass mobilité » avec un véhicule récent

**Alors aujourd'hui la FFMC soutient le mouvement du Convoi de la Liberté,  
POUR LA LIBERTE DE CIRCULER : NON au « pass mobilité », NON aux ZFE !**